Mise en ligne le 22 mai 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-4.1-068

Modification du tableau des effectifs - Espace France Services (abrogation de la délibération n° 2026-4.1-006 du 5 février 2026)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 5 février 2026 le Conseil municipal a approuvé la création d'un poste sur les différents grades du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Aussi, ne connaissant pas le profil du candidat retenu, il convient d'ouvrir le poste sur plusieurs grades des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux comme suit :

Création	
Emploi	Grade
1 poste à temps complet	Rédacteur territorial
1 poste à temps complet	Rédacteur territorial principal 2e classe
1 poste à temps complet	Rédacteur territorial principal 1re classe

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

1 poste à temps complet	Adjoint administratif territorial
1 poste à temps complet	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe
1 poste à temps complet	Adjoint administratif territorial principal de 1re classe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération n° 2026-4.1-006 du 5 février 2026,
- **Adopte** la création des emplois détaillés ci-dessus
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

